

MODALITES DE DEMANDE D'AIDE POUR L'ACHAT
D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL OU D'UN LOMBRICOMPOSTEUR

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile verse une aide de :

- 30 euros pour un composteur individuel en bois ou en plastique,
- 70 euros pour un lombricomposteur.

Pour recevoir cette aide le demandeur doit :

- Habiter l'une des 12 communes de l'Agglo,
- Utiliser le composteur ou lombricomposteur à l'adresse indiquée dans le formulaire,
- Remplir et envoyer (via le site de l'Agglo ou par courrier) le formulaire de demande signé et daté avec les pièces jointes nécessaires :
 - La copie de la facture d'achat ou du ticket de caisse mentionnant le composteur et sa capacité,
 - Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal,
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les composteurs bois ou plastique doivent être munis d'un couvercle et doivent avoir une capacité minimum de 250 litres.

L'aide sera attribuée dans la limite d'un composteur par foyer.

Si le prix est inférieur à 30 € pour les composteurs bois ou plastique, et 70 € pour les lombricomposteurs, l'aide sera plafonnée à 80% HT de la valeur d'achat.

Le versement de l'aide s'effectuera uniquement par virement.

Un suivi de l'utilisation des composteurs est mis en place avec l'association JARDILIEN.

Chaque demandeur sera contacté par l'association qui :

- Délivrera des conseils pour l'utilisation du composteur.
- Vérifiera la mise en œuvre du compostage si besoin, au domicile du demandeur.

Les prix sont révisés annuellement par application au prix d'un coefficient Cn donné par la formule suivante :

- $C_n = 100,00\% (I_n/I_0)$
- dans laquelle I_0 et I_n sont les valeurs prises par l'index de référence I respectivement au mois zéro et au mois n.
- Le mois « n » retenu pour chaque révision sera le mois précédent celui au cours duquel commence la nouvelle période d'application de la formule. Les prix ainsi révisés seront fermes et invariables pendant cette période.
- L'index de référence I, publié au Moniteur des Travaux Publics ou au Ministère de l'Ecologie du Développement durable, des Transports et du Logement, est l'index **FSD1 Frais et Services Divers**.